Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260604-2026_06_04_12-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin, à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente à Cléden-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 29 mai deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Malika REDAOUIA), Carine THOMAS (procuration à Florent LARDIC)

CLEDEN CAP SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY)

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU (procuration à Frédéric TANTER)

Assistait également à la séance :
Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre d'absents : 4
Nombre de procuration : 4
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260604-2026_06_04_12-DE

2026-06-04-12 Renouvellement d'agrément pour l'accueil d'un service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 8 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.
La communauté de communes avait obtenu un tel agrément des services de l'Etat Jeunesse Engagement Sport le 16 mai 2022 et ce dernier est arrivé à échéance le 15 mai 2025.

Le service civique donne lieu à une indemnité d'un montant de 504.98 euros versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Une indemnité complémentaire de 114,85 euros par mois est versée par la collectivité au volontaire, en espèce ou en nature. Un tuteur est désigné au sein de la structure d'accueil. Il est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Met en place le dispositif du service civique au sein de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz à compter du 1er juin 2026 pour 2 services civiques,
Autorise le Président à demander l'agrément nécessaire auprès du Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports,
Autorise le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
Autorise le Président à ouvrir les crédits nécessaires au budget.

Pour copie certifiée conforme,
A Cléden-Cap-Sizun,

Le 4 juin 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 11 juin 2026